



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

boissons et alcools

Question écrite n° 122964

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les inquiétudes exprimées par les bouilleurs de cru de la Vendée bénéficiant de l'allocation en franchise dite "privilège" correspondant à l'exonération totale du droit de consommation sur les alcools dans la limite de dix litres d'alcool pur non commercialisables. Il semblerait, eu égard aux éléments d'information portés à sa connaissance, qu'il soit envisagé de modifier ce dispositif et les intéressés forment le vœu que les personnes physiques qui pouvaient prétendre à cette allocation en franchise sous réserve qu'elles continuent à remplir les conditions prévues par le code général des impôts soient maintenues dans ce droit à titre personnel sans pouvoir le transmettre à d'autres personnes que leur conjoint survivant, pour une durée de quinze années à compter du 1er janvier 2003. Aussi, il la remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions à ce sujet, et partant, de dissiper des inquiétudes.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122964

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12416

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)